



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

Fondation Notre Dame

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée Accueillir La Vie

Exercice clos le 31 décembre 2022

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

10 rue du Cloître Notre Dame - 75004 Paris

SIREN : 393 739 594

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée Accueillir La Vie

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de la l'établissement des comptes annuels prévus par la convention de la création de la Fondation abritée Accueillir la vie, nous avons effectué un examen limité des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre Dame. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la Fondation abritée Accueillir la vie au 31 décembre 2022 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes
Mazars

Paris-La Défense, le 07/06/2023

Jérôme EUSTACHE



FONDATION ACCUEILLIR LA VIE

BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
COMPTES DE LIAISON				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	240	240		
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires	240	240		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES	306 411		306 411	279 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Obligations, intérêts courus à recevoir				
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	306 651	240	306 411	279 000
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES	19 950		19 950	25 083
Créances clients, usagers et comptes rattachés	19 950		19 950	25 083
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Valeurs Mobilières de Placement				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	329 763		329 763	457 127
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	200		200	150
TOTAL ACTIF CIRCULANT	349 913		349 913	482 360
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	656 564	240	656 324	761 360

FONDATION ACCUEILLIR LA VIE

BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
COMPTES DE LIAISON	1 674	2 387
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	397 783	528 155
Excédent ou déficit de l'exercice	(108 400)	(130 372)
SITUATION NETTE (Sous-Total)	289 383	397 783
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	289 383	397 783
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	305 911	279 000
Fonds dédiés	52 976	52 976
TOTAL II	358 887	331 976
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 879	29 214
Dettes des legs ou donations	500	
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	6 379	29 214
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	656 324	761 360

FONDATION ACCUEILLIR LA VIE

COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	258 710	473 261
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	258 710	473 261
<i>Dons manuels non affectés</i>	258 710	472 403
<i>Dons manuels affectés</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		859
<i>Autres produits liés à la générosité & abandon de frais</i>		
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	258 710	473 261
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	43 987	113 513
Aides financières (projets engagés)	310 000	420 000
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Charges communes aux fondations abritées	12 674	17 965
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		52 976
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	366 662	604 454
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(107 952)	(131 192)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	1 551	821
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	1 551	821
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 551	821
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	(106 400)	(130 372)

FONDATION ACCUEILLIR LA VIE

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 000	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	2 000	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(2 000)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	260 261	474 082
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	368 662	604 454
EXCEDENT OU DEFICIT	(108 400)	(130 372)

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2022	31/12/2021
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	5 077	9 231
TOTAL RESSOURCES	5 077	9 231
EMPLOIS		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	5 077	9 231
TOTAL EMPLOIS	5 077	9 231

FONDATION ACCUEILLIR LA VIE

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2022		31/12/2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	260 261	260 261	474 082	474 082
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	258 710	258 710	473 261	473 261
- Dons manuels non affectés	258 710	258 710	472 403	472 403
- Dons manuels affectés				
- Legs, donations et assurance-vie			859	859
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 551	1 551	821	821
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	260 261	260 261	474 082	474 082
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	310 000	310 000	420 000	420 000
1.1 Réalisées en France	310 000	310 000	420 000	420 000
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	310 000	310 000	420 000	420 000
- Accompagnement des projets				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	41 658	41 658	106 276	106 276
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	41 658	41 658	106 276	106 276
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	17 004	17 004	25 202	25 202
3.1 Frais de gestion	12 674	12 674	17 965	17 965
3.2 Frais de gestion immobilière	4 330	4 330	7 237	7 237
3.3 Charges financières				
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			52 976	52 976
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	368 662	368 662	604 454	604 454
EXCEDENT OU DEFICIT	(108 400)	(108 400)	(130 372)	(130 372)

FONDATION ACCUEILLIR LA VIE

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2022		31/12/2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 077	5 077	9 231	9 231
Bénévolat	5 077	5 077	9 231	9 231
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	5 077	5 077	9 231	9 231
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	5 077	5 077	9 231	9 231
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	5 077	5 077	9 231	9 231

FONDATION ACCUEILLIR LA VIE

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2022	31/12/2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2022	31/12/2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	310 000	420 000	1 - Ressources liées à la générosité du public	260 261	474 082
Réalisées en France	310 000	420 000	Cotisations sans contreparties		
- Actions réalisées directement			Dons manuels non affectés	258 710	472 403
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	310 000	420 000	Dons manuels affectés		
- Accompagnement des projets			Legs, donations et assurances-vie		859
Réalisées à l'étranger			Mécénats		821
- Actions réalisées directement			Autres ressources liées à la générosité du public	1 551	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	41 658	106 276			
- Frais d'appel à la générosité du public	41 658	106 276			
- Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	17 004	25 202			
- Frais de gestion	12 674	17 965			
- Frais de gestion immobilière	4 330	7 237			
- Charges financières					
TOTAL DES EMPLOIS	368 662	551 478	TOTAL DES RESSOURCES	260 261	474 082
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			2 - Reprises des provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice		52 976	3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs		
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice			DEFICIT de la générosité du public de l'exercice	108 400	130 372
TOTAL	368 662	604 454	TOTAL	368 662	604 454
			Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)	397 783	530 259
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	(108 400)	(130 372)
			Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	289 383	399 887

FONDATION ACCUEILLIR LA VIE

Contributions volontaires en nature	31/12/2022	31/12/2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France		9 231
Réalisées à l'étranger	5 077	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		9 231
TOTAL	5 077	9 231
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Bénévolat	5 077	9 231
Prestations en nature		
Dons en nature	5 077	9 231
TOTAL	5 077	9 231

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds décaisés pour la partie relevant de la générosité du public

Rappel du tableau relatif aux fonds décaisés pour la partie relevant de la générosité du public

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	52 976	
(-) utilisation		52 976
(+) report		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	52 976	52 976



Fondation Accueillir La Vie
futures mères & jeunes mamans

Sous l'égide de la Fondation Notre Dame reconnue d'utilité publique

ANNEXES
FONDATION ACCUEILLIR LA VIE
EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

2022

ANNEXES

1. ACTIVITE DE LA FONDATION	4
1.1. OBJET	4
1.2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	4
1.3. DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	4
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES	5
2.1. CADRE LEGAL DE REFERENCE	5
2.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES	5
2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations	6
2.2.2. Fonds dédiés	6
2.2.3. Traitement des legs et donations	6
2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées	8
2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles	8
2.3. ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER) ET LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	8
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN	9
3.1. NOTES SUR L'ACTIF	9
3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles	9
3.1.2. Disponibilités	10
3.1.3. Créances	10
3.1.4. Créances clients et comptes rattachés	10
3.2. NOTES SUR LE PASSIF	10
3.2.1. Report à nouveau	10
3.2.2. Fonds dédiés spécifique	11
3.2.3. Fonds reportés liés aux legs ou donations	12
3.2.4. Etats des échéances des dettes	12
3.2.5. Charges à payer	12
4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	13
4.1. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	13
4.2. CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES	13
4.3. PROJETS SOUTENUS	13
5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)	14
5.1. PRODUITS (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE	14
5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)	14
5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)	14
5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)	14
5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs	14
5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER)	14
5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)	14
5.2. EMPLOIS	15

1. ACTIVITE DE LA FONDATION

1.1. Objet

Créée en novembre 2015, la FONDATION ACCUEILLIR LA VIE a pour objet de soutenir, moralement et financièrement, tout projet ayant pour but le secours et l'assistance à des jeunes femmes en situation de détresse, futures mères ou mères de nouveau-nés et ce, afin de les sortir de la précarité et faciliter leur réinsertion sociale et l'avenir de leurs enfants.

1.2. Faits significatifs de l'exercice

- ✓ En 2022, les ressources de la Fondation ont fortement chuté pour atteindre 259 K€ versus 473 K€ en 2021 car la campagne d'appel à dons de mai 2022 n'a pas été réalisée.
- ✓ La Fondation a néanmoins apporté 310 K€ de soutien au fonctionnement des maisons Magnificat.
- ✓ La Fondation a été attentive à la réflexion menée par l'association Magnificat pour redéfinir ses axes stratégiques et s'inscrire dans une nouvelle dynamique:
 - amélioration de l'accueil et l'écoute des femmes
 - développement du travail en réseau avec les acteurs du territoire
 - élaboration d'un nouveau programme pédagogique
 - mise en place d'une colocation entre des jeunes professionnelles et des femmes enceintes
 - recrutement d'une nouvelle directrice générale pour accompagner la professionnalisation des maisons

1.3. Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la FONDATION ACCUEILLIR LA VIE sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.



2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La FONDATION ACCUEILLIR LA VIE est une fondation sous égide de la FONDATION NOTRE DAME. La FONDATION ACCUEILLIR LA VIE correspond à un établissement comptable de la FONDATION NOTRE DAME. Les principes, règles et méthodes comptables de la FONDATION NOTRE DAME lui sont appliqués.

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2022 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2. Principes comptables appliqués

Les statuts de la FONDATION NOTRE DAME lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte d'Emploi par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous pli-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La FONDATION ACCUEILLIR LA VIE comprend :

- la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME ;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « dotations complémentaires ». La FONDATION ACCUEILLIR LA VIE étant une fondation de flux, elle ne dispose pas de dotation.

2.2.2. Fonds dédiés

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- Dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

- Dans la présentation des comptes de la FONDATION NOTRE DAME :

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME).

L'utilisation ultérieure des ressources de la FONDATION ACCUEILLIR LA VIE sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

2.2.3. Traitement des legs et donations

Depuis le 01/01/2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1^{er} janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont

amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». (voir Note 3.2.3).

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées de toutes les charges liées à la succession et connues au moment de son acceptation ainsi que des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- et « Autres charges sur legs ou donations »

à l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissés sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe.

2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|-------------------------|-------|
| - Logiciels | 1 an |
| - Matériel de bureau | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

2.3. Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER) et le Compte de résultat par origine et Destination (CROD)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfiques et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont

publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs. (Voir Note 6.)



3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1. Notes sur l'Actif

La FONDATION ACCUEILLIR LA VIE ne dispose pas d'immobilisations financières étant une fondation sans dotation.

3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2022
Autres postes d'immobilisation incorporelles - logo	240				240
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	279 000	27 411			306 411
TOTAL	279 240 €	27 411 €			306 651 €

Tableau des amortissements

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2022
Autres immobilisations incorporelles	240			240
TOTAL	240 €			240 €

Le logo de la Fondation a été totalement amorti.

La FONDATION ACCUEILLIR LA VIE a bénéficié :

- du quote-part d'un legs d'un bien immobilier estimé à 279 K€. Accepté fin 2021, il est destiné à être vendu et son produit employé pour les projets de la Fondation.
- d'un nouveau legs estimé à 27 k€ courant 2022.

3.1.2. Disponibilités

La FONDATION ACCUEILLIR LA VIE ne dispose pas d'immobilisations financières étant une fondation sans dotation.

	31/12/2022	31/12/2021
Compte sur livret et Compte(s) Courant(s)	329 763	457 127
TOTAL	329 763 €	457 127 €

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brève échéance, les fonds sont systématiquement placés en compte sur livret. Il n'y a plus de projet 2022 à solder en 2023 mais il reste un fonds dédié représentant 16 % des disponibilités.

3.1.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	19 950	19 950	
Créances reçues des legs et donations			
Charges constatées d'avance	200	200	
TOTAL	20 150 €	20 150 €	

La quasi-totalité des créances concerne des dons non encore encaissés au 31/12/2022 et qui l'ont été en janvier 2023.

3.1.4. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés	19 950		19 950	25 083
Créances reçues des legs et donations				
Autres créances				0
TOTAL	19 950 €		19 950 €	25 083 €

3.2. Notes sur le Passif

3.2.1. Report à nouveau

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes édités spécifiquement pour une

fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

La FONDATION ACCUEILLIR LA VIE dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Report à nouveau au 01/01/2022	397 783
Résultat 2022	-108 400
Report à nouveau au 31/12/2022	289 383 €

3.2.2. Fonds dédiés spécifique

Fonds dédiés spécifique au 31/12/2022	52 976 €
--	-----------------

Conformément aux volontés exprimées par des donateurs, la Fondation a individualisé un fonds destiné au projet d'une Maison en région parisienne.

Variation des fonds dédiés							
Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transfert	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés (*)
Ressources liées à la générosité du public Fonds Maison de Paris	52 976	52 976				52 976	
TOTAL	52 976 €	52 976 €				52 976 €	

(*) Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices

3.2.3. Fonds reportés liés aux legs ou donations

Provision de variation des fonds reportés					
Variation des fonds reportés issus des legs et donations	A l'ouverture de l'exercice	Au 1 ^{er} janvier	dotation	reprise	A la clôture de l'exercice
Provision de variation des fonds reportés	279 000		26 911		305 911
TOTAL	279 000 €		26 911 €		305 911 €

3.2.4. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	5 879	5 879		
Autres dettes				
TOTAL	5 879 €	5 879 €		

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Fournisseurs	5 879	29 214
Fournisseurs factures non parvenues		
Valeurs nettes comptables	5 879 €	29 214 €

3.2.5. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 879	29 214
DETTES FINANCIERES		
Soutiens de projets engagés à verser		
DETTES DIVERS	500	
DETTES	6 379 €	29 214 €



4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Legs, donations et assurances-vie

	Montants
Produits	26 911 €
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	26 911
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
Charges	26 911 €
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	26 911
SOLDE DE LA RUBRIQUE	€

4.2. Charges administratives communes

Les charges administratives communes 1 621 627 € consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la FONDATION NOTRE DAME. La contribution s'élève en 2022 pour la FONDATION ACCUEILLIR LA VIE à 12 674 €.

4.3. Projets soutenus

	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	2	310 000 €
Total des missions sociales Fondation	2	310 000 €

Les soutiens apportés concernent le fonctionnement des maisons de Ligueil et Laval .Tous les projets adoptés dans l'année ont été soldés.



5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1. Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes de la FND, au point 4.2.2. Il n'y a pas de sujet pour la FONDATION ACCUEILLIR LA VIE.

5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 7.3.

5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

Sur la Fondation Accueillir la vie, le montant des ressources liées à la générosité du public au 01/01/2022 a été diminué de 2.1 k€ pour régularisation d'un Report à Nouveau suite à la réforme comptable de 2020.

5.2. Emplois

5.2.1. Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la FONDATION ACCUEILLIR LA VIE a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement).
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4. Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Locaux

La FONDATION ACCUEILLIR LA VIE est domiciliée 2, RUE CHARLES GILLE, A TOURS (37).

6.2. Effectifs

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
2021	2	1,00	1	0,50	3	1,50
2022	3	0,45	1	0,50	4	0,95

La Fondation bénéficie de la mise à disposition de deux personnes au secrétariat et à la relation donateurs ainsi qu'une mise à disposition pour un temps partiel d'une déléguée générale. La baisse des ETP s'explique par le changement de déléguée générale et la démission de la salariée affectée à la relation donateurs.

6.3. Contribution des bénévoles

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4.3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 2,2 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Fonction	ETP 2022	Valorisation 2022
B. Comité	0,04	5 077
	0,04	5 077 €

Contributions volontaires en nature	2022	2021		2022	2021
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales			1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	5 077	9 231
Réalisées en France			Bénévolat	5 077	9 231
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds					
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	5 077	9 231			
TOTAL	5 077 €	9 231 €	TOTAL	5 077 €	9 231 €
Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public					
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice				52 976	
(-) utilisation					
(+) report					52 976
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice				52 976	52 976

6.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 86 K€ dont 32 K€ au titre du contrôle légal et 54 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes de la Fondation abritante.

6.5. Engagements hors bilan

6.5.1. Engagements donnés

Il n'y a pas d'engagement donné.

6.5.2. Engagements reçus

Il n'y a pas d'engagement reçu.